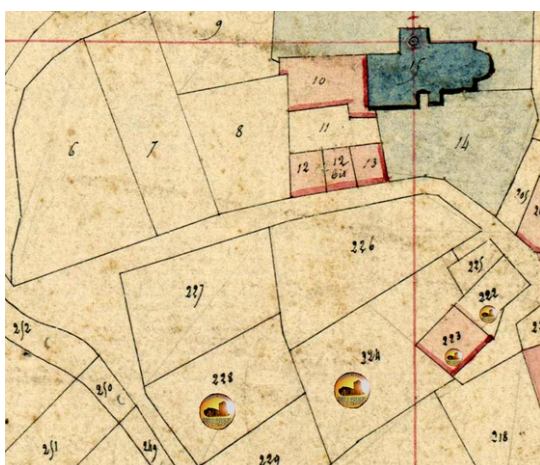


## ACHAT DE PARCELLES POUR LE FUTUR DOMAINE DE L'ABBÉ SAUNIÈRE

Le 15 mai 1902, l'abbé Saunière note dans son journal le déplacement de Marie à Couiza pour signer un acte de vente en présence de Maître Roché, notaire à Arques.

*après dîner, Marie a été par l'acte de vente à Couiza chez M. Vayre le notaire qui pour le prix de 1060 lui donne 1 maison et 4 pièces de terre — Hypolitte a*

La vente conclue entre le cordonnier Pierre Vayre assistant autorisé et époux de Louise Bonhomme, sa sœur Marie Bonhomme, et Marie Dénarnaud, cuisinière à Rennes-le-Château comprend un immeuble au village, une maison, une terre labourable et une aire le tout occupant les parcelles n° 222, 223, 224 et 228 de la Section A du plan cadastral.



L'acte précise encore que ces parcelles confrontent au levant la rue, au midi le jardin des écoles, au couchant un terrain communal et Sauzède, et au nord Malet et un chemin.

La transaction concerne aussi 2 terres labourables : l'une se trouvant aux abords du village : parcelle n°266 de la section A du cadastre, confrontant au levant Rougé, au midi Moulines, au couchant Dalbiès et au nord Moulines ; l'autre située au lieudit *Les Maillolets*, n°277 de la même section, confrontant au levant Fons, au midi Garrouste, au couchant le chemin et au nord Gavignaud.



La présente vente est faite moyennant le prix de six cents francs que l'acquéreuse a payé comptant aux époux Vayre Pierre et Bonhomme Louise agissant conjointement et solidairement et à mademoiselle Bonhomme Marie, en bonnes espèces, à la vue du notaire et des témoins, à la satisfaction des dites Dames Bonhomme et de M. Vayre, dont quittance.

La présente vente est faite moyennant le prix de six cents francs (\*) que l'acquéreuse a payé comptant aux époux Vayre Pierre et Bonhomme Louise agissant conjointement et solidairement et à Mademoiselle Bonhomme Marie, en bonnes espèces, à la vue du notaire et des témoins, à la satisfaction des dites Dames Bonhomme et de M. Vayre, dont quittance.

L'acte de vente sera transcrit le 20 mai suivant au Bureau des Hypothèques de Limoux sous le volume 613, n°64.

Notaire -  
M. J. P. J.  
M. B. J.  
P. B. J.  
D. J.  
Marie Bonhomme  
Marie Senarant  
Marie Bonhomme  
Vayre Pierre  
Rabau François

(\*) Somme à laquelle il faut ajouter 41 francs 25 de taxes.

**Note :**

D'où vient le décalage entre ce qu'écrit le curé dans son journal qui parle de la cession d'une maison et de quatre pièces de terre soit cinq articles pour la somme de 1060 francs alors que le présent acte concerne six articles pour la somme de 641,25 francs (taxes incluses) ?! C'est aussi cette dernière somme qu'a relevée René Descadeillas au Bureau des Hypothèques de Limoux et qu'il rapporte à la page 24 de sa *Mythologie du trésor de Rennes* !

Envoyer vos commentaires à : [patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr](mailto:patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr)  
ou directement sur la news